

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

**AO-583** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » - Réduction de la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie prévue au chapitre IX du Règlement 1171 relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement.

**AO-584** intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement

**AO-585** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* » en vue de modifier la composition du comité - Règlement AO-585

**AO-586** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)* » - Modifier et harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 16 novembre 2022

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate